



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

---

SEANCE DU 9 MARS 2023

---

Délibération n°2023/007/03/09

**OBJET : FINANCES - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNAL**

**Nombre de membres :**

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	11

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 2 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

**Etaient présents** : Alain ASSIÉ, Marie-Odile RIBOUD, Éric FREALLE, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Florian GUIBBAUD, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

**Etait représenté** : Néant

**Etaient absents** : Florent PREYNAT, Eunice MASSOUTIÉ,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Éric FREALLE est nommé secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

**EXPOSÉ :**

Sous la présidence de Monsieur VERGNES, le Conseil Municipal examine le compte de gestion et le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses	256 453,76
Recettes	312 490,14
Excédent de clôture	56 036,38
Report de l'exercice 2021 (recettes)	69 777,48

**Investissement :**

Dépenses	90 064,39
Recettes	161 436,52
Excédent de clôture	71 372,13
Report de l'exercice 2021 (dépenses)	44 400,01
Reste à réaliser « dépenses investissement »	475 832,54
Restes à réaliser « recettes investissement »	416 709,95

**Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement

Dépenses	256 453,76
Recettes	382 267,62

Section d'investissement

Dépenses	610 296,94
Recettes	578 146,47

Il est proposé au **Conseil Municipal**, hors de la présence de Monsieur ASSIÉ, Maire, de voter dans l'ordre, le compte de gestion préparé par Monsieur le Trésorier et le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget communal 2022 préparé par Monsieur le trésorier,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2022 présenté par Monsieur VERGNES,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Signée le 9 mars 2023  
Transmis en préfecture le 10 mars 2023  
Publié sur le site le 10 mars 2023